



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 9995

Texte de la question

Reponse. - Le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, tient a assurer l'honorable parlementaire de sa determination a poursuivre les efforts entrepris depuis de longues annees pour lutter contre l'alcoolisme et moderer en France la consommation de boissons contenant de l'alcool. Les recentes mesures adoptees par le Parlement sur la publicite en faveur de l'alcool temoignent du souci du Gouvernement d'intensifier la lutte contre l'alcoolisme. Un effort de rationalisation du dispositif actuel de prevention et de traitement de l'alcoolisme et des maladies liees a la consommation excessive d'alcool a ete entrepris afin de parvenir a une meilleure utilisation des moyens affectes a ce secteur et une plus grande efficacite des actions menees dans ce domaine. Les structures que gere le Comite national de defense contre l'alcoolisme n'ont pas subi une diminution de credits de 20 p 100 : la reduction des credits, qui n'a atteint que 2 p 100 en 1987, a ete repartie sur l'ensemble des structures et a porte sur les departements les mieux equipes en dispositif de prise en charge ou les moins touches par les problemes de l'alcoolisme ; trente-quatre departements ont subi une baisse de 1 a 7,5 p 100, dix-huit autres ont vu leur enveloppe maintenue au niveau de 1986 et quarante et un, dont la Vendee, compte tenu de l'incidence financiere de la convention collective du Comite national de lutte contre l'alcoolisme et d'une rationalisation rigoureuse ont eu un budget superieur a celui de l'annee precedente.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, tient a assurer l'honorable parlementaire de sa determination a poursuivre les efforts entrepris depuis de longues annees pour lutter contre l'alcoolisme et moderer en France la consommation de boissons contenant de l'alcool. Les recentes mesures adoptees par le Parlement sur la publicite en faveur de l'alcool temoignent du souci du Gouvernement d'intensifier la lutte contre l'alcoolisme. Un effort de rationalisation du dispositif actuel de prevention et de traitement de l'alcoolisme et des maladies liees a la consommation excessive d'alcool a ete entrepris afin de parvenir a une meilleure utilisation des moyens affectes a ce secteur et une plus grande efficacite des actions menees dans ce domaine. Les structures que gere le Comite national de defense contre l'alcoolisme n'ont pas subi une diminution de credits de 20 p 100 : la reduction des credits, qui n'a atteint que 2 p 100 en 1987, a ete repartie sur l'ensemble des structures et a porte sur les departements les mieux equipes en dispositif de prise en charge ou les moins touches par les problemes de l'alcoolisme ; trente-quatre departements ont subi une baisse de 1 a 7,5 p 100, dix-huit autres ont vu leur enveloppe maintenue au niveau de 1986 et quarante et un, dont la Vendee, compte tenu de l'incidence financiere de la convention collective du Comite national de lutte contre l'alcoolisme et d'une rationalisation rigoureuse ont eu un budget superieur a celui de l'annee precedente.

Données clés

Auteur : [M. Puaud Philippe](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9995

Rubrique : Boissons et alcools

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1986, page 3501

Réponse publiée le : 4 avril 1988, page 1464